



Les Terres et mers australes françaises **candidature 2019**

à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco





QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE MONDIAL ?

En 1972, la Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial est adoptée par l'UNESCO. **Son objectif est de fédérer la communauté internationale afin qu'elle unisse ses efforts pour protéger et faire reconnaître les biens d'importance universelle incarnant des exemples exceptionnels de la diversité culturelle et de la richesse naturelle.**

«Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, un site doit présenter une valeur universelle exceptionnelle, satisfaire à au moins un des dix critères de sélection prédéfinis à cette fin, et répondre à des conditions pertinentes d'authenticité et d'intégrité ainsi qu'à des conditions de protection et de gestion.»

La Convention du patrimoine mondial est l'un des plus importants instruments internationaux de conservation. Parmi les 1092 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2018, la France compte 39 biens culturels, 4 biens naturels et 1 bien mixte.

Inscrit sur la Liste indicative des bien français candidats depuis juin 2016 au titre de son patrimoine naturel, **le dossier des « Terres et mers australes françaises » a été remis par la France au Centre du patrimoine mondial le 1^{er} février 2018. La décision sur cette candidature sera rendue lors du Comité du patrimoine mondial de 2019.**



ÎLES SAINT-PAUL
ET AMSTERDAM

ARCHIPEL
CROZET

ÎLES KERGUELEN

Le bien constitue l'un
des plus grands espaces
naturels protégés au
monde et le plus grand
bien proposé à l'ins-
cription sur la Liste du
patrimoine mondial de
l'UNESCO.

*Entre terre et mer,
un périmètre en cohérence
avec les enjeux*

Les Terres et mers australes françaises forment un bien en série – 3 éléments constitutifs – compris entre les 37^e et 54^e parallèles Sud, au cœur de l'océan Austral. Elles se situent dans la région australe de la collectivité d'outre-mer des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et sont composées des districts de **Crozet**, **Kerguelen** et **Saint-Paul et Amsterdam**, qui forment les Terres australes françaises. Les limites du bien correspondent au périmètre de **la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises** qui comprend la totalité des espaces terrestres des Terres australes françaises et 40% de leurs zones économiques exclusives (ZEE), soit **une superficie totale de de 672 969 km²** (environ 7 500 km² de domaine terrestre et plus de 665 000 km² de domaine maritime).

- Périmètre du bien proposé
- ZEE
- Mer territoriale
- Emprise terrestre

Bathymétrie en mètre

- < 3500
- < 3000
- < 2500
- < 2000
- < 1500
- < 1000
- < 500
- 0 m

0 200 400 km



Un patrimoine naturel exceptionnel et unique au monde ?

Parmi les 10 critères de sélection fixés par le Centre du patrimoine mondial (6 critères culturels et 4 critères naturels), les Terres et mers australes françaises se positionnent sur les critères naturels vii, ix et x.

Les Terres et mers australes françaises sont **les plus grandes des rares terres émergées du sud de l'océan Indien**. Leurs caractéristiques océanographiques et géomorphologiques rendent leurs **eaux très productives**, ce qui constitue la base d'un réseau tropique riche et diversifié. Cet « oasis » au cœur de l'océan Austral entretient **l'une des plus fortes concentrations et diversités d'oiseaux et de mammifères marins** au monde. Les **paysages volcaniques grandioses**, qui accueillent cette nature sauvage et foisonnante, forment le caractère sublime du bien.

L'immensité du bien permet à la fois une large représentativité de la biodiversité australe et la protection de l'ensemble des processus écologiques essentiels au maintien de ces espèces. A ce titre, **le territoire joue un rôle clé pour la bonne santé des océans** à l'échelle planétaire, en particulier pour la régulation du cycle carbone.

Du fait de leur éloignement des centres d'activités humaines, les Terres et mers australes françaises sont des vitrines de l'évolution biologique extrêmement préservées. Elles constituent un **territoire unique pour la recherche scientifique**, notamment pour le suivi à long terme des populations d'oiseaux et de mammifères marins et pour l'étude des effets des changements globaux, et bénéficient de **l'appui technique et logistique de l'Institut polaire français Paul-Emile Victor** depuis plus de 50 ans. Forte de ce patrimoine d'exception, la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), **par le biais de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises et avec la communauté scientifique**, a mis en place un **système de gestion éprouvé et reconnu** assurant son intégrité pour les générations futures.

Le critère vii

« Représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ».

Les Terres et mers australes françaises forment un des derniers lieux de « naturalité » au monde ayant conservé le caractère sauvage de son patrimoine naturel. **Le phénomène de concentration d'oiseaux et de mammifères marins est tout à fait unique.** Des plus grandes colonies de manchots royaux sur l'archipel Crozet à celle des albatros à bec jaune sur les falaises vertigineuses d'Entrecasteaux à Amsterdam, en passant par la première population d'éléphants de mer au monde à Kerguelen, **cette nature foisonnante au cœur de paysages volcaniques grandioses** renforce le caractère sublime du bien. Ces territoires emportent l'imaginaire et demeurent source d'inspiration pour tout un chacun.

CROZET

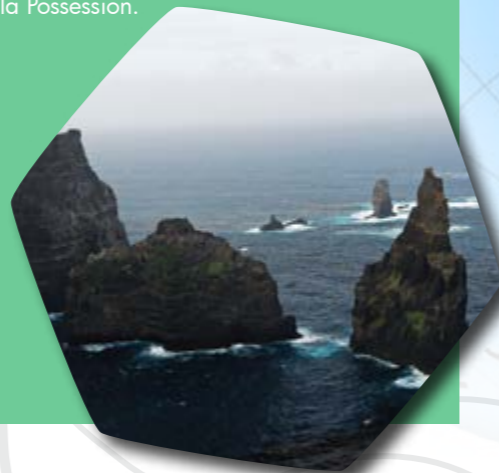


Les colonies de manchots royaux

Les îles de l'archipel Crozet abritent la plus grande population de manchot royal au monde. Ces oiseaux se rassemblent en immenses colonies, comme c'est encore le cas sur l'île aux Cochons malgré les effets des changements globaux sur ces populations, ainsi que sur les îles de l'Est et de la Possession.

Ilots des Apôtres

Les Apôtres sont des îlots acérés qui semblent percer la surface de l'océan. Interdits d'accès, on y observe depuis la mer des colonies d'albatros à tête grise et d'albatros à sourcils noirs qui encerclent les falaises basaltiques.



« Un jour l'Eden fut rasé et jeté à la mer.

Les plus vieilles îles volcaniques du monde sont marquées par la chute. »

Jean-Paul Kauffman, L'Arche des Kerguelen

SAINT-PAUL ET AMSTERDAM



La colonie d'otaries de la Mare aux Eléphants

Comme chaque année et après des centaines de kilomètres de nage, les otaries à fourrure d'Amsterdam viennent mettre bas sur les côtes des îles Saint-Paul et Amsterdam. Ces lieux, constitués d'innombrables rochers, forment l'habitat terrestre de prédilection de ces mammifères marins. L'île Amsterdam accueille la 3^e plus grande population mondiale d'otarie à fourrure d'Amsterdam.

Saint-Paul

Saint-Paul est un cratère de plus d'un kilomètre baigné par la mer. La caldeira, aujourd'hui effondrée, présente des conditions géologiques et chimiques très particulières, telles que la présence de sources d'eaux chaudes qui ont permis le développement d'écosystèmes marins uniques. D'importantes populations d'otarie à fourrure d'Amsterdam et de gorfou sauteur habitent cette île dont l'accès est strictement interdit.



« La morphologie de la petite île révèle sans équivoque sa nature volcanique ».

Stéphanie Légeron et Bruno Marie, Escales au bout du monde

KERGUELEN



Les colonies d'éléphant de mer de la péninsule Courbet

Le long des côtes de la péninsule Courbet se retrouvent plus de 50 000 éléphants de mer – la 1^{ère} population au monde – et plus de 6 000 otaries de Kerguelen.

L'arche des Kerguelen

Véritable emblème de ces îles, l'arche des Kerguelen accueille les voyageurs au nord de l'archipel. Sa voûte de basalte s'est effondrée entre 1908 et 1913. Des dizaines de milliers de gorfous macaronis et sauteurs trouvent refuge à ses pieds.



« Cette voûte gigantesque, qui stupéfia tant de navigateurs, évoque pour moi l'entrée d'une crypte. Je me figure que le sens caché de l'archipel longtemps maudit s'y trouve dissimulé. »

Jean-Paul Kauffman, L'Arche des Kerguelen

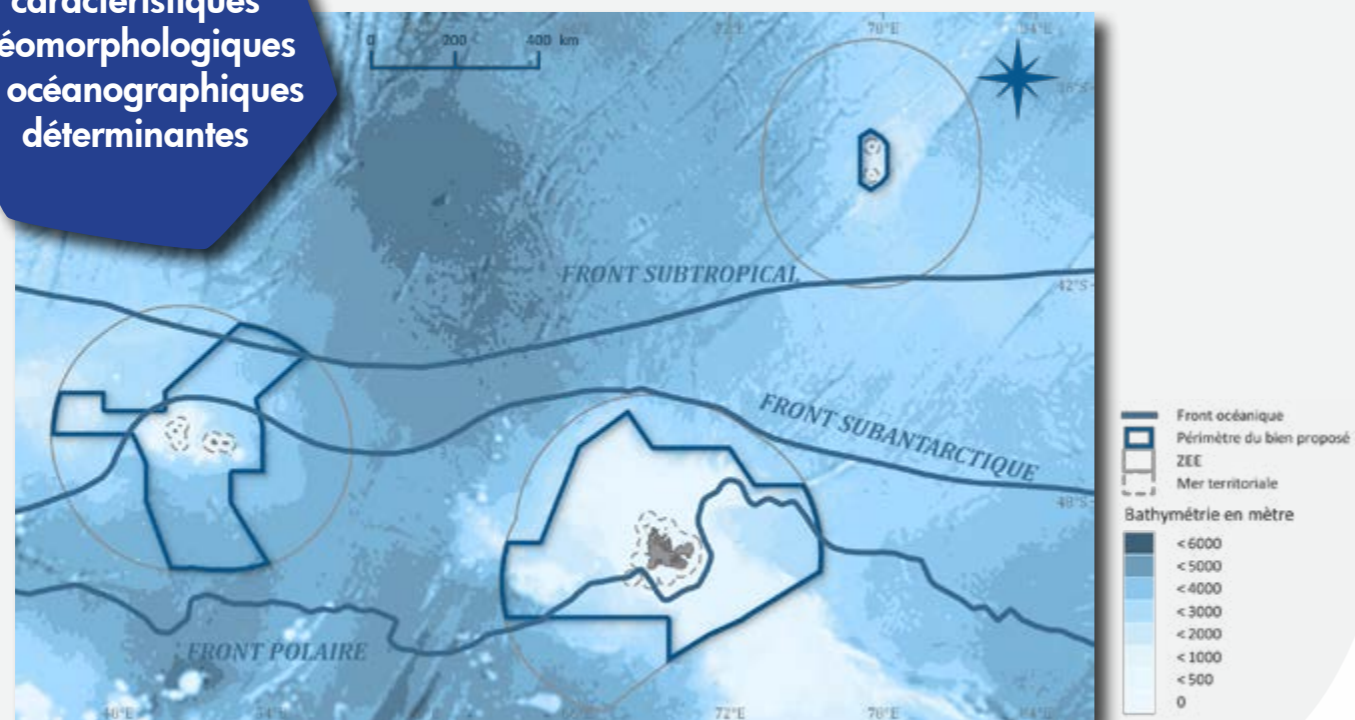
Le critère ix

« Être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ».

Situées à la convergence de trois fronts océaniques et présentant de larges plateaux continentaux, les Terres et mers australes françaises sont **des territoires extrêmement productifs au sein d'un océan relativement pauvre**, permettant le développement d'un réseau trophique¹ riche et diversifié. L'importance de ces zones riches et leur rôle dans la régulation du cycle carbone **contribuent à la bonne santé des océans**.

L'immensité du bien permet une large représentativité de la biodiversité australe et des processus écologiques en cours dans cet océan. Isolées à des milliers de kilomètres de tout continent et préservées de l'impact des activités humaines, **ces îles sont de véritables vitrines de l'évolution biologique et constituent des modèles d'études uniques pour le suivi des changements globaux**.

Des caractéristiques géomorphologiques et océanographiques déterminantes



¹ Réseau trophique : ensemble de chaînes alimentaires reliées entre elles au sein d'un écosystème.



La situation géomorphologique et océanographique des Terres et mers australes françaises, ainsi que l'importance du **lien terre/mer** (tous les intrants en milieu terrestre proviennent du milieu marin, notamment par le biais des oiseaux et pinnipèdes qui se reproduisent sur les îles, tandis que les apports en fer des eaux australes proviennent du ruissèlement), **permettent un fort enrichissement des eaux en fer et autres minéraux qui sont à l'origine de leur importante production primaire et secondaire²**. Si le plateau de Kerguelen est le plateau continental le plus large de la zone, formant un véritable oasis de vie au milieu de l'océan, il n'en demeure pas moins que le plateau de Crozet et les hauts bancs de Saint-Paul et Amsterdam sont également très productifs. Situées au croisement de différents fronts océaniques, les Terres et mers australes françaises présentent alors une biodiversité marine riche et diversifiée (poissons, crustacés, calmars, etc.). **Cette importante productivité constitue l'essentiel des ressources trophiques des oiseaux et mammifères marins**.

LA RÉGULATION CARBONE

Jouant une fonction de « puits de carbone », les zones de forte productivité primaire participent à la régulation du CO₂ à l'échelle planétaire. En effet, lors de son cycle de développement, le phytoplancton séquestre du carbone et crée de l'oxygène. De la même manière, en milieu côtier, les laminaires de *Macrocystis pyrifera* et *Durvillaea antarctica* fixent le carbone dans les fonds marins. En contribuant à la réduction des gaz à effet de serre, **les Terres et mers australes françaises constituent un acteur essentiel de la lutte contre le changement climatique et l'acidification des océans**.

² Production primaire et secondaire : matière organique issue respectivement des végétaux et animaux.

Le critère x

« Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ».

Site d'exception pour la conservation de l'avifaune mondiale, les Terres et mers australes françaises hébergent plus de **50 millions d'oiseaux** issus de 47 espèces. Pour 15 de ces espèces, près de la moitié de la population mondiale se reproduit sur ces îles. On y trouve la plus grande population mondiale de manchot royal et d'albatros à bec jaune, ainsi que **8 espèces endémiques** tel que l'albatros d'Amsterdam, l'un des oiseaux les plus rares de la planète.

Le bien concentre également de larges populations de pinnipèdes – la 1^{ère} population d'éléphants de mer du Sud au monde et la 3^{ème} d'otarie à fourrure d'Amsterdam – et des cétacés, comme le dauphin de Commerson, sous-espèce endémique de Kerguelen.

La richesse et la diversité d'espèces des Terres et mers australes françaises, **unique dans l'océan Austral**, confère au bien une valeur universelle exceptionnelle.

Préoccupation mineure (LC)*



Éléphant de mer austral (*Mirounga leonina*)

Au cours de l'année, l'éléphant de mer séjourne principalement en mer : il passe 90% de son temps sous l'eau, au cours de plongées allant jusqu'à 800 m de profondeur. Sa chasse massive, au début du XX^e siècle, a mené l'espèce au bord de l'extinction. Aujourd'hui, les effectifs sont stabilisés : **les îles Kerguelen abritent la plus grande population mondiale.**

Manchot royal (*Aptenodytes patagonicus*)

Espèce emblématique des Terres et mers australes françaises, le manchot royal ne vole pas mais est un excellent plongeur : il peut nager jusqu'à 240 m de profondeur. Ces oiseaux se rassemblent en immenses colonies qui peuvent atteindre plus d'un million d'individus. **L'archipel Crozet abrite la plus grande population de manchot royal au monde.**



Otarie à fourrure d'Amsterdam (*Arctocephalus tropicalis*)

Chassée pour sa fourrure, l'espèce a frôlé l'extinction au début du XX^e siècle. Si les populations restent globalement inférieures au niveau de pré-exploitation, **l'île Amsterdam abrite aujourd'hui la 3^e plus grande population mondiale d'otarie à fourrure d'Amsterdam.**



Vulnérable (VU)*

Prion de MacGillivray (*Pachyptila macgillivrayi*)

Le prion de MacGillivray est une **espèce endémique de Saint-Paul**. Arrivée proche de l'extinction dans les années 1990 alors qu'elle s'était réfugiée sur la Roche Quille, l'espèce a recolonisé l'île Saint-Paul après l'éradication des rats. Espèce rare et discrète, la population est estimée à 250 couples.

En danger (EN)*

Dauphin de Commerson (*Cephalorhynchus commersonii*)

Sous-espèce endémique de Kerguelen, le dauphin de Commerson est fréquemment observé dans les eaux côtières de l'archipel, surtout en raison de sa curiosité vis-à-vis des bateaux. 69 individus ont été recensés dans le Golfe du Morbihan mais d'autres observations ont également été signalées en dehors du Golfe, pour des groupes allant parfois jusqu'à 50 individus.



Albatros à bec jaune (*Thalassarche carteri*)

Les 2/3 de la population mondiale d'albatros à bec jaune se reproduisent dans les Terres et mers australes françaises. **Sur la seule île Amsterdam**, on retrouve 60% de la population mondiale concentrée sur les falaises d'Entrecasteaux, **la plus grande colonie au monde.**

Orque épaulard (*Orcinus orca*)

L'orque épaulard est une **espèce largement présente dans les eaux subantarctiques**. Ces super-prédateurs généralistes se nourrissent de mammifères marins, de manchots et de poissons. Les orques se caractérisent par leurs interactions récurrentes avec les navires de pêche à la légine australe opérant dans les eaux de Crozet et Kerguelen depuis le milieu des années 1990.



En danger critique (CR)*



Albatros d'Amsterdam (*Diomedea amsterdamensis*)

L'albatros d'Amsterdam est l'un des oiseaux marins les plus rares au monde. **Endémique de l'île Amsterdam**, l'espèce est aujourd'hui représentée par une trentaine de couples reproducteurs. Elle fait l'objet d'un Plan national d'actions (PNA) pour sa conservation.

* Catégories UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) déterminant le risque de disparition des espèces du territoire : Espèces menacées > VU, EN, CR - Autres catégories > LC



*La réserve naturelle
nationale des Terres australes
françaises : un outil
de protection et de gestion
du bien adapté*

Inhabités et préservés de l'impact direct des activités humaines, les écosystèmes des Terres et mers australes françaises présentent de **fortes populations d'espèces natives** au sein d'**habitats quasi-originels**, ainsi que des **processus écologiques complexes et intacts**. Malgré leur isolement, la biodiversité de ces territoires subit les effets des changements globaux et de ceux liés à la présence humaine (invasions biologiques, pollutions diverses, pêche, etc.). La volonté de l'Etat français de protéger sur le long terme ces milieux naturels et cette biodiversité inestimables a conduit à la création en 2006 de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, puis à son extension en 2016. Aujourd'hui, ce bien immense couvre l'ensemble des zones fonctionnelles essentielles au cycle de vie des espèces. L'unité du bien est alors assurée par une **importante connectivité écologique**, des valeurs écologiques comparables et un système de gestion commun. Garante de l'intégrité du bien, la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises conduit des **actions efficaces pour lutter contre les menaces** ainsi que des **actions de restauration**.



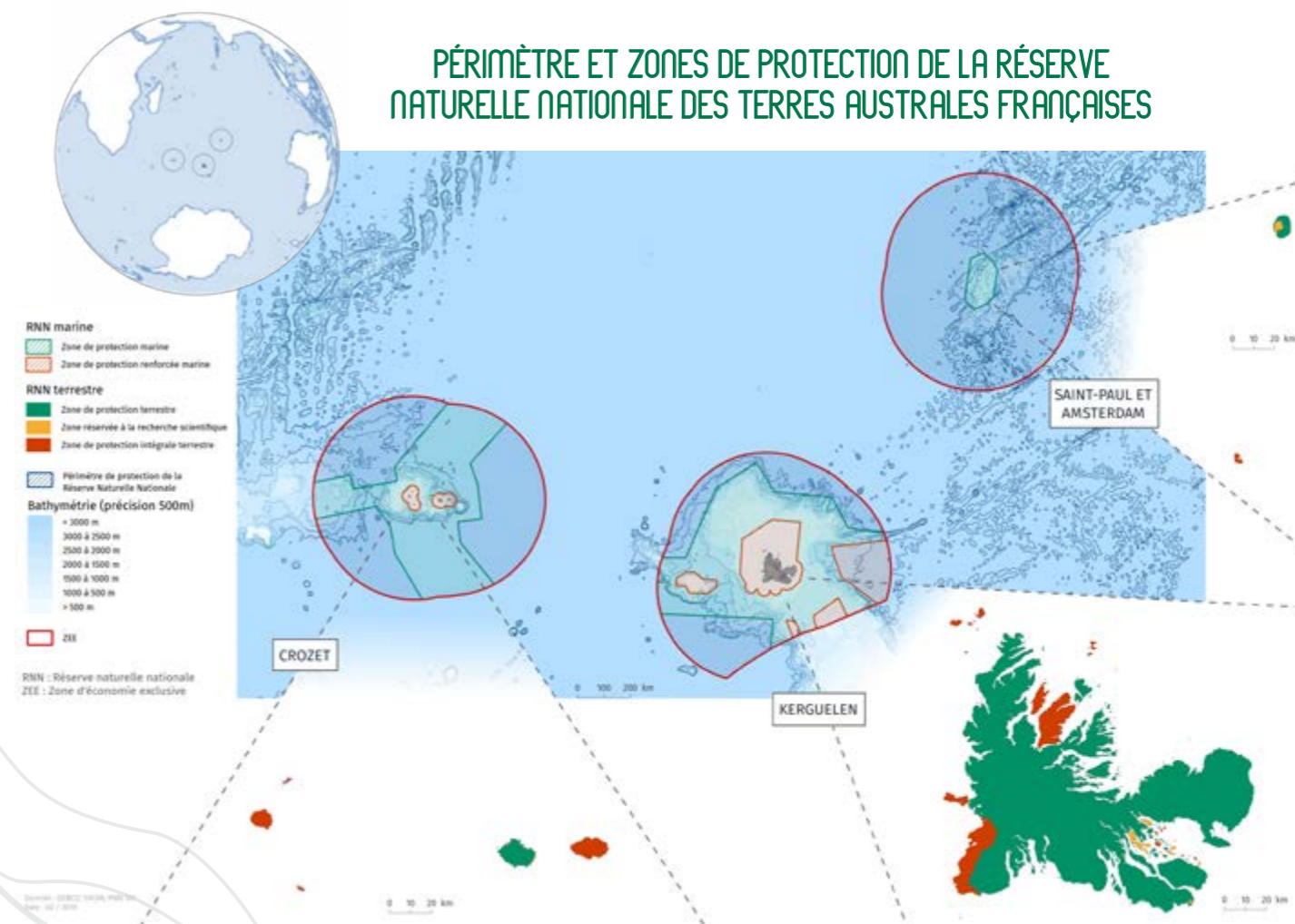
Une réserve naturelle pour protéger le bien

Classé en réserve naturelle nationale, le territoire des Terres et mers australes françaises bénéficie du **plus fort niveau de protection de l'environnement** existant dans la réglementation française. **Créée en 2006**, la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, couvrait alors la partie terrestre des îles Crozet, Kerguelen et Saint-Paul et Amsterdam, ainsi qu'une partie de leurs eaux territoriales. **En 2016, le périmètre de l'espace protégé a été étendu sur sa partie marine** et couvre désormais une surface de **près de 673 000 km²**, soit 100 000 km² de plus que la France métropolitaine ! Par ailleurs, depuis mars 2017, le cadre réglementaire et la gouvernance de la Réserve naturelle sont également applicables à l'ensemble des zones économiques exclusives, sur plus de 1.66 millions de km² (périmètre de protection autour de la Réserve naturelle).



Différents statuts de protection

PÉRIMÈTRE ET ZONES DE PROTECTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES TERRES AUSTRALES FRANÇAISES



Afin de tenir compte des différents enjeux de conservation, la réglementation de la Réserve naturelle fixée par décret prévoit 4 niveaux de protection :

L'ensemble de ces zones sont incluses dans le périmètre du bien.

• **Zone de protection intégrale terrestre** : sauf cas de force majeure ou dérogation du représentant de l'État, toute activité humaine y est interdite.

• **Zone de protection renforcée marine** : les activités industrielles, de pêche notamment, et tout rejet y sont interdits.

• **Zone réservée à la recherche scientifique et technique** : ces zones sont réservées aux opérateurs des programmes de recherche s'y déroulant. L'accès à ce type de sites est soumis à l'autorisation du représentant de l'État.

• **Zone de protection terrestre et zone de protection marine, régime général** : l'ensemble des autres sites sont soumis à la réglementation générale de la Réserve naturelle. Les bases des trois districts font partie de cette zone.



Des objectifs de gestion efficaces

La Réserve naturelle met en œuvre **un système de gestion éprouvé et reconnu**, basé sur un document d'objectif décennal, appelé **plan de gestion**. Les menaces directes sont maîtrisées, notamment par des mesures de régulation des espèces introduites ou la limitation des impacts environnementaux de la pêche. **Le lien étroit entre science et gestion**, assuré par des partenariats historiques avec les laboratoires scientifiques, notamment via l'Institut polaire, permet **l'adaptabilité du modèle de gestion face aux changements globaux**.

Les objectifs à long terme du 2^e plan de gestion (2018-2027)

7 enjeux de conservation et 2 facteurs de réussite



Préserver le caractère sauvage des Terres et mers australes françaises, en réduisant au maximum les pressions anthropiques, liées à l'occupation humaine



Garantir le bon état de conservation des écosystèmes terrestres austraux, en limitant notamment les risques d'introduction d'espèces exogènes et invasives



Connaitre la diversité et la richesse des espèces et des écosystèmes marins pour mieux les conserver



Assurer les conditions favorables au maintien des très fortes concentrations d'oiseaux et de mammifères marins



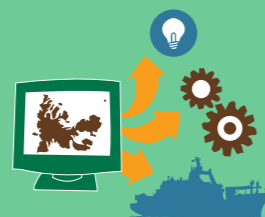
Maintenir les populations d'espèces marines exploitées et promouvoir une gestion durable de ces ressources



Suivre l'évolution de la biodiversité à long terme pour assurer sa conservation et mieux comprendre les changements globaux sur les écosystèmes insulaires subantarctiques.



Entretien et restaurer le patrimoine culturel des Terres et mers australes françaises



Assurer une gestion efficiente et pérenne du Territoire et garantir les conditions de son bon fonctionnement



Sensibiliser, valoriser et faire connaître les Terres et mers australes françaises

Quelques exemples d'actions



Se mobiliser pour l'emblématique albatros d'Amsterdam

Avec une population très faible (**180 individus estimés**), l'albatros d'Amsterdam est classé en danger critique d'extinction. Face aux enjeux majeurs de conservation de cette espèce, la Réserve naturelle, en collaboration étroite avec les scientifiques du CNRS de Chizé et plusieurs partenaires nationaux, a développé **un plan national d'actions pour sa sauvegarde**. Parmi les 20 actions de conservation prévues par ce plan figurent des mesures d'atténuation des captures accidentelles par les bateaux de pêche ou des études sur les bactéries potentiellement pathogènes.

Etudier les populations de dauphins de Commerson pour mieux les protéger

La sous-espèce de dauphin de Commerson de Kerguelen est endémique de l'archipel. Un suivi est mis en place depuis 2012 par la Réserve naturelle et ses partenaires afin de **développer les connaissances sur cet animal peu connu** : les données et photographies d'observations aident à déterminer la présence et la densité de dauphins, et à identifier chaque individu grâce à leurs coloration et marques spécifiques. Des hydrophones sont également déployés dans le golfe du Morbihan et des biopsies sont réalisées afin d'améliorer les connaissances sur l'espèce. C'est sur la base de ces connaissances que des actions de conservation adéquates seront mises en œuvre.



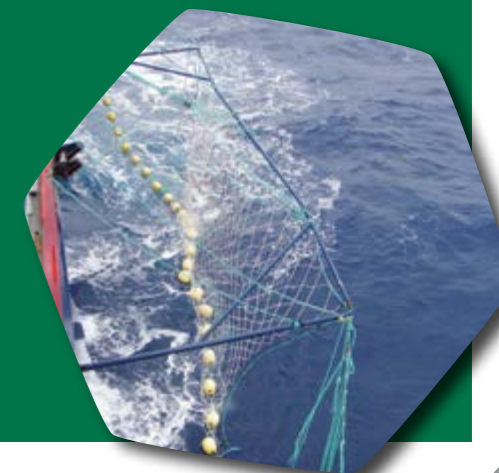
Surveiller l'espace maritime du bien

Afin de limiter la pêche illicite, de surveiller les activités en mer et d'asseoir la souveraineté de la France, les zones économiques exclusives du territoire bénéficient d'**un dispositif de surveillance performant** qui s'appuie sur des **moyens nautiques mutualisés** avec les services chargés de l'action de l'Etat en mer, les affaires maritimes et les bateaux de pêche. Entre missions de logistique et de soutien aux bases scientifiques en Antarctique au cours de l'été austral et missions de souveraineté dans les eaux subantarctiques le reste de l'année, le nouvel *Astrolabe*, fruit d'un partenariat innovant entre les TAAF, l'Institut polaire et la Marine Nationale, s'inscrit dans cette dynamique. Ces efforts de surveillance depuis la fin des années 1990, ont fait chuter les activités de pêche illicite. Avec une dernière observation d'activité illégale qui remonte à 2013 à Crozet, **le dispositif joue un rôle essentiellement dissuasif**.



Lutter contre la mortalité aviaire

Au début des années 1990, le développement de la pêche à la palangre qui cible la légine australe dans les eaux de Crozet et Kerguelen a impacté de nombreuses populations d'oiseaux marins : attirés par les appâts fixés sur les hameçons des lignes, albatros hurleurs, albatros à sourcils noirs et pétrels à menton blanc se faisaient capturer sur les lignes. Afin de réduire ces captures accidentelles, **différentes mesures « conservatoires » définies par les TAAF sont appliquées sur les palangriers** autorisés à pêcher dans la zone : banderoles d'effarouchement lors du filage des palangres, obligation de lester les palangres, interdiction de filer de jour, etc. Ainsi, **depuis 2007, la mortalité aviaire a diminué de 90%**.





Une collectivité et un réseau de partenaires au service du bien

Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) se composent de trois zones géographiquement éloignées et de nature contrastée : sur le continent antarctique, **la terre Adélie** ; dans la région tropicale de l'océan Indien, **les îles Éparses** et dans les régions subantarctiques du sud de l'océan Indien, **l'archipel Crozet, les îles Kerguelen et les îles Saint-Paul et Amsterdam**. La gestion de ces territoires inhabités est assurée par la collectivité des TAAF, créée par la loi du 6 août 1955 : dotées d'un statut unique dit *sui generis*, les TAAF sont placées sous **l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur** lui-même **appuyé dans ses fonctions par un Conseil consultatif et le Comité de l'environnement polaire (CEP)**. A la création de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises en 2006, ce dernier s'est vu également confier la gestion de l'espace protégé : la collectivité des TAAF est donc de fait l'organisme gestionnaire du bien des Terres et mers australes françaises.

Si les Terres et mers australes françaises n'accueillent aucun habitant permanent, elles concentrent néanmoins **deux catégories d'usagers principaux** qui prennent part à la dynamique du territoire et jouent un rôle important dans les orientations de gestion qui y sont prises : **la communauté scientifique, coordonnée par l'Institut polaire français, et les acteurs de la pêche australe.**



La collectivité des TAAF, au centre de la gouvernance du bien

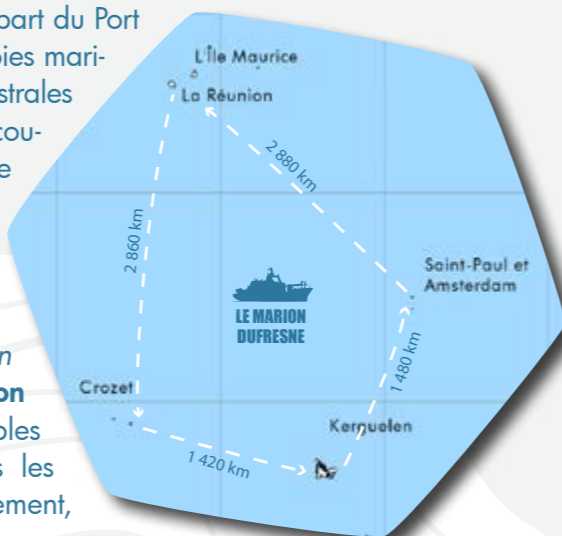
Toutes les directions et services des TAAF œuvrent à la gestion, au soutien administratif, financier et logistique de la Réserve naturelle, et par conséquent du bien des Terres et mers australes françaises.



- **2000** : Siège des TAAF à Saint-Pierre, La Réunion
- **70** agents au siège
- **1** antenne à Paris
- **100** agents en mer et sur les territoires

LE MARION DUFRESNE, NAVIRE AMBASSADEUR DES TAAF

Propriété des TAAF, le *Marion Dufresne* effectue, au départ du Port de La Réunion, **quatre rotations australes par an**. Les voies maritimes étant le **seul moyen d'accès** aux Terres et mers australes françaises, il faut environ un mois au navire pour parcourir près de 9000 km à travers l'océan Indien, dont une bonne partie entre les 40° rugissants et les 50° hurlants, dans des conditions de mer souvent difficiles. Il assure les **missions de logistiques** liées au ravitaillement des bases australes : transport des personnels, du fret, des équipements, etc. Navire polyvalent, le *Marion Dufresne* constitue non seulement un véritable **cordon ombilical** indispensable au bon déroulement des multiples activités scientifiques et stratégiques localisées dans les Terres et mers australes françaises, mais il affirme également, la présence française dans cette région du monde.



Des partenaires indispensables



• Acteurs scientifiques :

Avec près de 150 chercheurs par an sur le terrain, la recherche scientifique constitue actuellement la principale activité exercée dans le périmètre terrestre de la Réserve naturelle. Mises en œuvre, coordonnées et soutenues (en moyens financiers et humains) par l'Institut polaire français, ces recherches scientifiques sont portées par les organismes de recherche nationaux, parmi lesquels le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) ou les Universités françaises, qui sont pour la plupart membres du conseil scientifique de la Réserve naturelle. Par ailleurs, afin d'apporter un cadre scientifique d'excellence aux actions de la Réserve naturelle et un appui pertinent à la décision, une convention lie l'Institut polaire et les TAAF (2009) : elle prévoit notamment la mise en place de projets de recherche dédiés à la connaissance et à la gestion de l'environnement.

• Acteurs de la pêche australe :

Sept armements français sont autorisés à pêcher dans les eaux Australes françaises. Six d'entre eux sont réunis au sein du Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs (SARPC), représentant des usagers au sein du comité consultatif de la Réserve naturelle.

Le gestionnaire du bien entretient également des liens étroits avec **les acteurs de la société civile** – associations, groupes de travail, organisations – qui œuvrent pour la préservation de l'environnement, au niveau national et international.



CRÉDITS

DIRECTION

Directeur de la publication : Christine GEOFFROY ; secrétaire générale des TAAF

REDACTION

Rédacteur en chef : Cédric MARTEAU

Rédacteur en chef adjoint : Anne-Gaëlle VERDIER

Rédacteur : Elise BOUCLY

Avec la contribution des auteurs du dossier de candidature des Terres et mers australes françaises à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

MISE EN PAGE

Conception graphique et infographies : Nelly GRAVIER

Cartes : Floran HOARAU

CREDITS PHOTOS et CARTES

AC, S.BARTAUD, CEBC, C.COULON, A.DERVAUX, B.DESMONSTIERS, F.EGAL, A.FALGUIER, N.GASCO, T.GOISQUE, N.GRAVIER, R.HARIVEL, F.LEBOUARD, F.LEEMANN, C.LEMARCHAND, B.MARIE, F.MERCIER, M.PARISOT, M.PRAT, T.RACINAIS, T. SAUCEDE, L.SIMION, C.QUETEL.

SOURCE

Terres australes et antarctiques françaises, 2018. Terres et mers australes françaises. Dossier de proposition d'inscription à la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

CITATION DU DOCUMENT

Terres australes et antarctiques françaises, 2018. Les «Terres et mers australes françaises», candidature 2019 à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

www.taaf.fr

www.terres-mers-australes.taaf.fr